2 C TRAVAUX PUBLIC

170 CHEMIN MAZEAU

97424 SAINT-LEU

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 4312A SIRET : 74988623000012

AT RUN CONSEILS
135 RUE BENJAMIN HOARAU

97430 LE TAMPON

Tél :0262391279

E-mail : nahmoye@atrunconseils.com

Certifié conforme par le gérant

2C Travaux Publics
170 chemin Mazeau
97424 PITON ST LEU
0692 17 57 97 - cc.tp@yahoo.com
SIRET : 749 886 230 00012

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				6,46		7,70
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	69 360,88	41 934,09	27 426,79		14 067,54	
Autres immobilisations corporelles	177 849,06	166 252,86	11 596,20		25 769,83	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				10,26		11,97
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	61 981,00		61 981,00		61 981,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**309 190,94**	**208 186,95**	**101 003,99**	**16,73**	**101 818,37**	**19,67**
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	666,65		666,65	0,11		
Créances (2)				28,02		15,64
Créances Clients et comptes ratt.	168 583,64		168 583,64		80 235,00	
Autres créances	600,00		600,00		732,09	
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				19,79		23,08
Actions propres						
Autres titres	119 540,00		119 540,00		119 460,00	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	213 507,98		213 507,98	35,35	215 454,26	41,62
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**502 898,27**		**502 898,27**	**83,27**	**415 881,35**	**80,33**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**812 089,21**	**208 186,95**	**603 902,26**	**100**	**517 699,72**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*169 183,64*					

Certifié conforme par le gérant

BILAN PASSIF

2 C TRAVAUX PUBLIC

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 900,00)		900,00	0,15	900,00	0,17
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			0,01		0,02
Réserve légale		90,00		90,00	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		450 971,64	74,68	400 247,97	77,31
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		63 458,74	10,51	50 723,67	9,80
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**515 420,38**	**85,35**	**451 961,64**	**87,30**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				17 116,64	3,31
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		7 604,74	1,26	5 491,72	1,06
Dettes fiscales et sociales		78 174,44	12,94	40 516,20	7,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		2 702,70	0,45	2 613,52	0,50
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**88 481,88**	**14,65**	**65 738,08**	**12,70**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**603 902,26**	**100**	**517 699,72**	**100**

(1) Dont à moins d'un an *88 481,88*

Certifié conforme par le gérant
2C Travaux Publics
170 chemin Mazeau
97424 PITON ST LEU
0692 17 57 97 - cc.tp@yahoo.com
SIRET : 749 886 230 00012

Certifié conforme par le gérant

2 C TRAVAUX PUBLIC

SARL au capital de 900,00 euros
Siège social : 170 CHEMIN MAZEAU 97424 SAINT-LEU
RCS n°749886230- RCS saint pierre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 12 MAI 2026

Le 12 mai 2026, les associés de la société 2 C TRAVAUX PUBLIC se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 170 CHEMIN MAZEAU 97424 SAINT-LEU à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle COMORASSAMY MARIE CHRISTEL.

La Présidence de l'assemblée constate que :

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :
- La feuille de présence.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération des gérants.
- Fixation de la rémunération des gérants.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 63 458,74 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 63 458,74 Euros formant un résultat affectable de 63 458,74 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 63 458,74 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Résolution N° 4 - Ratification de la rémunération des gérants

Les associés approuvent les rémunérations versées au titre de l'exercice et composées comme suit :

- Pour Madame PATCHANE LACANE MARIE CHRISTEL, occupant le poste de Gérante, une rémunération nette de 20 000,00 Euros.
La société a pris à sa charge, les cotisations sociales obligatoires et facultatives de Madame PATCHANE LACANE MARIE CHRISTEL, liées à sa fonction.
La société a pris à sa charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de Gérante.
Madame PATCHANE LACANE MARIE CHRISTEL a pu prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Résolution N° 5 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 52,00 Euros, pour Madame PATCHANE LACANE MARIE CHRISTEL.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Résolution N° 6 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à saint leu,
Le 12/05/2026.
Signatures des associés :

Madame PATCHANE LACANE MARIE CHRISTEL

